

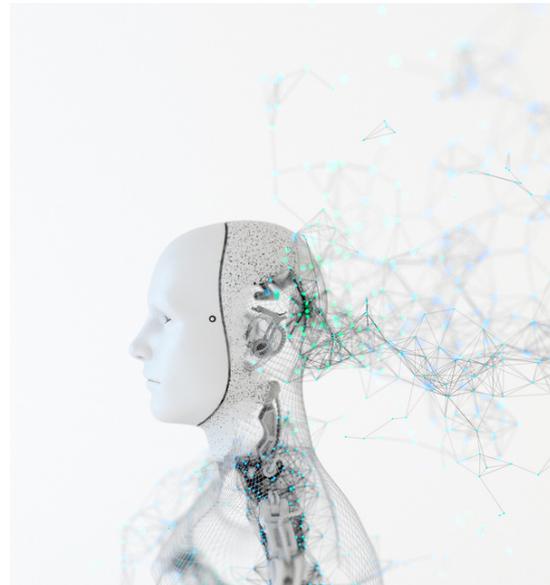
Intelligence artificielle

Adoption de l'IA ACT

ECL #136

Le nouveau règlement européen intitulé Intelligence Artificielle Act aspire à devenir la norme réglementaire en matière d'intelligence artificielle, tandis que simultanément celle-ci continue de croître de manière exponentielle.

C'est ainsi que la proposition de la **Commission européenne du 21 avril 2021** (COM/2021/206) établissant les règles harmonisées concernant l'IA **a abouti à une version définitive votée par le Parlement Européen le 13 mars 2024 et en vue de sa version définitive prévue pour le 22 avril 2024 et d'une publication au Journal Officiel de l'Union Européenne.**



Enjeux et périmètre de la réglementation

La proposition de la Commission Européenne dès le 21 avril 2021, a suscité de nombreuses discussions, et la complexité du texte a conduit à un grand nombre d'amendements.

Pour rédiger cette nouvelle loi, les trilogues se sont basés sur une **approche par les risques** en raison de la **complexité de la technologie** mais également eu égard aux **impacts potentiels sur les individus**.

Les trilogues ont également dû renforcer leur discussion et leurs travaux en raison de **l'utilisation quotidienne** de l'intelligence artificielle par le grand public.

Différents enjeux ont bousculé les débats, d'abord, la question de la **proportionnalité** afin de créer un cadre équilibré et adapté. Ensuite, l'enjeu de la **concurrence internationale**. Les GAFAM[1] sont les premiers à s'être positionnés sur le marché et sont les leaders de cette industrie. Face à eux, l'Union Européenne souhaite **soutenir l'innovation européenne tout en sécurisant ces nouvelles pratiques**.

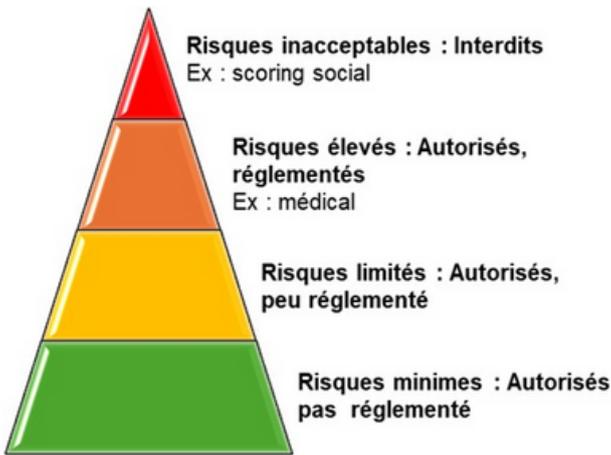
L'accord interinstitutionnel a pu aboutir grâce à l'intégration des préoccupations suivantes : la sécurité de **l'IA comme produit, la protection des droits fondamentaux des personnes** et enfin **la prévention des risques systémiques**[2] permettant une couverture réglementaire totale.

Juste régulation entre innovation et protection des citoyens

Une intelligence artificielle au sens de l'Union Européenne est : « *un logiciel développé à l'aide d'une ou plusieurs des techniques et qui peut, pour un ensemble donné d'objectifs définis par l'homme, générer des résultats tels que du contenu, des prédictions, des recommandations ou des décisions influençant les environnements avec lesquels ils interagissent* ».

[1] Acronyme désignant les géants du Web : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft

[2] Danger menaçant les systèmes de notre société (économique, politique, social, environnemental)



La plupart des IA ne seront pas à hauts risques. Le niveau de criticité est déterminé en fonction de la puissance de calcul utilisée pour entraîner les modèles de langage.

Les IA dont l'usage est à grande échelle comme les IA génératives (Chat GPT) peuvent avoir un risque variable en raison du jeu d'entraînement utilisé pour formater l'IA.

On pourrait imaginer un risque inacceptable notamment pour les deep fake qui pourraient être qualifiés d'illicites à terme.

Par conséquent, les réglementations seront adaptées en regard de la classification des risques établis par la Commission européenne.

Implications pour les organisations

L'IA Act définit 7 catégories d'organisations avec des niveaux de responsabilités différentes : les 2 plus impactées sont les fournisseurs (développeurs) et les utilisateurs (ou déployeurs, personnes physiques ou morales qui déploient un système d'IA à titre professionnel). Les 5 autres sont les importateurs, les distributeurs, les opérateurs, les fabricants et les personnes affectées.

Dans tous les cas, les organisations doivent suivre la démarche suivante :



Le calendrier de mise en œuvre va s'étaler après l'entrée en vigueur de 6 mois (pour les systèmes d'IA interdits) à 36 mois. Pour autant cette **révolution réglementaire** est à prendre en considération au plus tôt, d'autant que **l'IA peut être présente dans de très nombreux domaines, comme SIRH (outils de sélections de CV), infrastructures IT, services financiers.**

L'effort est conséquent, complexe et le risque de sanction est fort : amendes jusqu'à 35 millions d'euros ou jusqu'à 7 % du chiffre d'affaires annuel mondial.

Bien qu'on puisse lui attribuer certaines inspirations RGPD, elle dispose de ses propres spécificités techniques et juridiques. Les entreprises devront se mettre en conformité et sensibiliser leurs collaborateurs afin de l'intégrer dans leurs usages. Pour ce faire elles devront se doter d'experts techniques et juridiques, qui devront comprendre leurs problématiques et enjeux business. Ce règlement a une portée transverse et concerne de nombreux métiers au sein des organisations.

CONFORMITE REGLEMENTAIRE - DATA MANAGEMENT - GESTION DE PROJET - FORMATION & SENSIBILISATION

RENDEZ-VOUS PROCHAINEMENT POUR UN NOUVEL ÉCLAIRAGE...
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR VOS BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT.

Cabinet de conseil en Organisation et Systèmes d'Information

